

Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =
Gazetta militare svizzera

Band: 92=112 (1946)

Heft: 6

Artikel: Les fondements de notre système armé

Autor: Montmollin, Louis de

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-20148>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

kussion der Kampf aus dem Hinterhalt gestattet sein? Kann man einem Kritiker noch den guten Glauben zubilligen, wenn er den Appell erlässt, es sollten keine Wehrkredite mehr bewilligt werden, falls seinen Forderungen nicht stattgegeben werde? Hier beginnt die Böswilligkeit und hier muss die Toleranz aufhören im höheren Interesse der Armee und des Landes.

Mit dieser Schlussfolgerung schliessen wir unserteils die Diskussion über die Diskussion. Wir hoffen, es sei möglich, zukünftig alle Kräfte auf die Bewältigung der materiellen Aufgaben zu konzentrieren. Wir hoffen auch, man verzichte zukünftig darauf, den Offizier gegen den Bürger oder den Bürger gegen den Offizier auszuspielen. Denn der verantwortungsbewusste Schweizeroffizier weiss, dass er nichts anderes ist als ein jedem andern Schweizer gleichgestellter Bürger, nichts anderes als ein Soldat mit besonders hoher Verpflichtung und Verantwortung seiner Aufgabe und seinen Untergebenen gegenüber. Und er weiss darüber hinaus, dass er — gleichgültig welchen Grad er bekleidet — immer auch Untergebener ist, Untergebener nämlich des gesamten Schweizervolkes. Er bekennt sich mit dieser Ueberzeugung stolz zu dem, was er immer sein will: ein Diener des schweizerischen Vaterlandes.

Les fondements de notre système armé

Par le Colonel Cdt. de corps *L. de Montmollin*, chef de l'Etat-major général

Plutôt que de modifier son travail pour le transformer en un article de revue, l'auteur a préféré lui conserver le style de la conférence.

Vous eussiez peut-être attendu de moi des considérations sur le statut futur de notre armée, des vues d'avenir ou la réponse aux questions que soulève la bombe atomique. Sans compter que je suis peu enclin à jouer au prophète et peu disposé à risquer le ridicule d'un démenti cruel, je crois qu'il est prématuré d'établir maintenant déjà des projets définitifs. Cela n'empêche nullement de penser aux problèmes d'avenir, d'en faire l'objet de nos méditations et de nos discussions; vous ne me ferez pas l'injure de penser qu'en haut lieu on ne s'en préoccupe pas.

Après le bouleversement apporté aux institutions militaires par six années de guerre et par une évolution aussi importante de la technique, il n'est pas superflu de nous arrêter quelques instants pour réfléchir aux fondements de nos institutions militaires, pour les repenser, de manière que les dispositions nouvelles soient prises en connaissance de cause et après mûre réflexion.

Ce retour au passé ne doit être qu'un arrêt bref dans notre marche en avant. Les transformations les plus urgentes, les ajustages les plus nécessaires peuvent et doivent être réalisés sans délai. Un pays nouvellement constitué ou qui, des années durant, n'aurait disposé d'aucune armée pourrait à la rigueur créer de toutes pièces son appareil militaire en mettant en œuvre des moyens entièrement neufs et inédits. Une nation, en revanche, qui, par tradition ou nécessité, possède une armée, ne peut faire abstraction de ce qui existe lorsqu'elle se voit obligée de la transformer ou de la moderniser; il ne saurait y avoir rupture complète entre le passé et l'avenir; création égale évolution, évolution d'autant plus prudente, et par conséquent plus lente, que la situation politico-militaire dans laquelle se trouve cette nation l'oblige d'être prête à faire face, à tout instant, par les armes, aux dangers qui la menacent.

C'est à n'en pas douter dans cette situation que la Suisse se trouve actuellement. Le domaine de ses institutions militaires, dont certaines exigent une revision. est si vaste, que je dois me limiter. J'ai choisi d'étudier les fondements de son système militaire, entendant par là d'une part son statut militaire ou, si vous voulez, les dispositions essentielles de sa loi d'organisation militaire, et, d'autre part, les conceptions d'emploi de sa force armée dans le cadre de la défense nationale et les répercussions qui en découlent en matière d'organisation militaire.

Mais auparavant il importe d'être au clair sur la question — à laquelle on ne prête pas toujours une suffisante attention — de savoir sur quelles bases, théoriques et pratiques, il convient d'asseoir nos raisonnements.

Tout *système militaire* se fonde, d'une part sur les expériences faites, par soi-même ou par des voisins, dans des opérations de guerre, — d'autre part sur l'état actuel ou futur de la technique des armements. De l'anticipation la plus judicieuse faite, pour un moment donné, de préférence pour celui où ce système militaire sera mis en œuvre, découlera a priori le meilleur rendement.

Or ces *bases* sont, pour nous Suisses, des plus fragiles et des plus aléatoires:

- Nous n'avons plus été en guerre avec des nations voisines depuis 150 ans environ; l'expérience personnelle nous fait donc totalement défaut et celle des autres n'a qu'une valeur relative.
- Les leçons que l'on peut tirer des opérations de guerre menées par des armées étrangères sont difficiles à ramener à notre propre échelle, soit que les conditions de terrain, d'effectifs, d'armements soient très différentes des nôtres, soit que ces leçons soient tardives ou tirées de faits erronés ou tendancieux.

Quelques exemples feront mieux comprendre ma pensée:

De ce que *l'aviation* a pris, dans les opérations de la dernière guerre mondiale, l'importance qu'on connaît, ne s'ensuit pas nécessairement que notre aviation suisse doive être organisée comme celle des armées anglaises, américaines ou russes et disposer, proportionnellement à l'armée de terre, de moyens analogues. Les besoins d'un pays, même de dimensions modestes, comme la Suède, par exemple, ne sont pas comparables aux nôtres. Avant de prendre des décisions fondées sur les leçons et expériences venant du dehors, il sied donc de les raisonner et de se demander si les conditions de notre défense nationale n'exigent pas des solutions différentes de celles admises ailleurs.

Que *l'artillerie* ait joué un rôle capital dans les batailles du front germano-russe, chacun en conviendra. Cela n'est pas encore une condition suffisante pour prôner, sur le plan suisse, le renforcement de cette arme au détriment d'autres armes.

Dans tous les domaines, qu'il s'agisse de l'envergure à donner au système fortifié, de la création d'une arme blindée, du développement des moyens de la technique militaire moderne, des principes d'organisation ou des procédés de combat, il importe de revenir constamment aux circonstances qui nous sont particulières et de ne pas imiter, les yeux fermés, ce qui existe ou se fait à l'étranger.

Cela ne veut pas dire que nous devons nous enfermer dans notre tour d'ivoire et renoncer, de parti pris, à tout ce qui vient du dehors. Bien ou contraire. L'armée, que nous avons le devoir de maintenir à la hauteur de sa tâche, est destinée à se mesurer, le cas échéant, avec des armées étrangères, qui, elles, pourront être équipées différemment et disposer de moyens que nous n'avons pas. Cette vérité, évidente, nous impose des préoccupations tournées vers l'extérieur. Je m'excuserais d'énoncer un tel truisme, si je n'avais le sentiment qu'il est

parfois nécessaire de rabâcher ces idées premières que l'homme, soi-disant pensant, est parfois enclin à perdre de vue.

Même une fois admise, cette conception n'est pas facile à mettre en pratique. Les raisonnements les mieux assis et les plus sains peuvent se trouver en défaut lorsqu'on passe à l'application. Leur donner un fondement aussi solide que possible, en cherchant à déterminer quelles sont les conditions spéciales qui doivent servir de base à notre système militaire, tel est l'objet des quelques considérations suivantes.

Armée de milices et service obligatoire

Lorsqu'on réfléchit aux problèmes fondamentaux de notre défense nationale, une des premières questions qui vient à l'esprit est de se demander si la formule traditionnelle de notre armée de milices, sur la base du service obligatoire et général, est encore de mise.

Rares sont, je crois, les personnes qui, après un très court temps de réflexion, répondraient autrement que par l'affirmative. Mais plus rares aussi seraient celles qui pourraient justifier leur réponse autrement que par des arguments fondés sur le sentiment plutôt que sur le raisonnement. La tradition aidant, on se persuadera que ce système, vieux de plusieurs siècles, est le seul qui nous convienne parce que, comme dit le poète, «dans nos cantons chaque enfant naît soldat»; le politicien ajoutera probablement qu'une armée de métier est inconcevable parce que antidémocratique.

Il est évident que, dans l'ère atomique dans laquelle nous venons d'entrer, en face des problèmes que pose la technique moderne de combat, ces arguments sentimentaux ne sont plus tout à fait suffisants.

Sans toucher au principe de l'armée de milices on pourrait sans doute pallier l'insuffisance d'instruction par une prolongation du temps de service dans les écoles et cours. Cette mesure permettrait peut-être de tenir compte des facteurs nouveaux dus à la complexité croissante des moyens techniques. Cela serait-il suffisant? Des esprits avancés répondront que non et que, au temps de la bombe atomique l'armée de composition classique, formée d'officiers, de sous-officiers et de soldats, groupés en unités et corps de troupes, doit céder le pas à une armée nouvelle constituée essentiellement par des techniciens maniant à distance toute espèce d'instruments de destructions plus meurtriers les uns que les autres.

Personne ne disconviendra que, pour un petit pays et une armée dotée de moyens modestes, autant que pour une grande puissance et une forte armée, le développement technique des moyens de combat ne doit être négligé, s'il y a volonté de résistance et désir de conserver son indépendance. Affaire de proportion, de moyens financiers ou matériels, de conceptions politiques même. Je ne m'étends pas sur cet aspect de la question, car je ne conçois pas que, pour l'immense majorité de notre peuple et abstraction faite de quelques égarés, notre volonté de défense soit mise en cause.

Aucun militaire non plus ne pourrait concevoir que, même dans une *armée de techniciens*, il ne doive y avoir des chefs qui commandent et des soldats qui exécutent les ordres donnés par ces chefs. L'armée moderne, précisément en raison de la complexité plus grande de son armement, exige, à côté des spécialistes, relativement peu nombreux, nécessaires pour la mise en œuvre de ses machines, des aides nombreux, dont la tâche est simple: manœuvres-approvisionneurs, gardes de toute catégorie, dont l'instruction militaire n'a pas besoin d'être très poussée. Dans l'armée américaine, une de celles où la mécanisation a été portée à son plus haut degré, on compte à peine un homme sur dix combattants sur le front et, parmi ces combattants de première ligne, combien y en a-t-il qui ne sont pas des spécialistes? Un nombre respectable sans doute.

Même si la *bombe atomique* devait jouer, dans les guerres futures, le rôle capital que certains croient pouvoir lui attribuer — ce qui n'est pas certain —, il faudra des troupes pour occuper les territoires conquis ou défendre ceux que, malgré les destructions, on voudra soustraire à l'occupation. Comment se dérouleront les opérations de guerre dans 10 ans, dans 50 ou dans 100 ans? Il serait audacieux d'émettre des prédictions. Tenons-nous en, pour le moment présent, aux déclarations des grands chefs qui ont fait la guerre et qui tous, avec une netteté qui ne laisse rien à désirer, n'estiment pas encore le temps venu où les armées de forme actuelle seront remplacées par quelques techniciens manœuvrant, depuis des abris souterrains à l'épreuve des bombes les plus puissantes, des engins automoteurs chargés, eux seuls, de mener le combat.

Pour nous, Suisses, comme pour les grandes nations, la formation des spécialistes, qu'ils soient fantassins, aviateurs, ou servants d'engins blindés, exigera des périodes d'instruction suffisantes et, par voie de conséquence, des mesures légales appropriées. Ce sera l'œuvre de demain, lorsque nous serons pourvus de ces engins.

Est-il, pour ce faire, nécessaire d'abandonner le *système des milices*? Je ne le crois pas. Qu'est-ce en somme que ce système, qui ne nous est d'ailleurs pas propre, mais que l'on oppose volontiers à celui adopté dans presque toutes les autres armées, en lui attribuant même une valeur mineure? On l'oppose en effet souvent à l'armée de métier de la plupart des nations européennes —, pour ne parler que de celles-ci, les seules qui nous intéressent — ce qui n'est pas tout à fait adéquat. Depuis que la Grande Bretagne elle-même s'est vue forcée d'introduire, pour le temps de guerre, le service obligatoire, tous les pays ont été amenés à créer des armées nationales, dont l'immense majorité des soldats et des sous-officiers et une très forte proportion des officiers sont des civils, astreints à des périodes plus ou moins longues de service, et qui retournent à leurs occupations une fois accomplies les obligations qu'ils ont envers l'état. L'élément permanent — ou de métier — est formé essentiellement de cadres, officiers et sous-officiers, destinés à l'instruction des hommes du contingent et des cadres de réserve, et de formations spéciales, par exemple de corps de troupes chargés du maintien de l'ordre et de la tranquillité, ou de la police des colonies, dans les pays tels que la France, ou l'Angleterre.

Le fait que, selon les armées, le temps de présence sous les drapeaux varie de quelques mois à quelques années ou que la proportion des éléments permanents ou non-permanents diffère fortement, n'entache en rien le principe généralement admis et qui, à tout prendre, est la même dans notre armée de milices et dans celles des autres nations européennes.

Ce qui, en revanche, caractérise nettement notre système et le rend distinct de celui de la plupart des autres armées est que, chez nous, les unités de troupes, corps de troupes et unités d'armée sont constitués, de toutes pièces, dès le temps de paix. Cet avantage est si évident, en ce qui concerne la rapidité de mise sur pied, la cohésion des diverses formations, l'habitude du travail en commun, qu'il ne viendrait à l'idée de personne d'abandonner un tel système pour le remplacer par celui auquel sont astreints les autres pays.

Si donc nos troupes de milices reçoivent une formation suffisante, comparable à celle de la masse des armées étrangères, si elles sont dotées d'un armement approprié à leurs besoins et susceptible de se mesurer avec celui d'un agresseur éventuel, si, en un mot, elles sont aptes à remplir les missions imposées par la défense nationale, on se trouvera en présence d'une organisation armée — qu'elle soit dite de

milices, ou baptisée d'un autre nom, peu importe — adaptée aux besoins militaires du pays, comme partout ailleurs où existent des armées dignes de ce nom.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre davantage sur cette question de nature organique, d'examiner en particulier si les quelques éléments permanents actuels — corps des officiers-instructeurs, gardes-fortifications, etc. — devraient être augmentés, ou si les nécessités d'une instruction suffisante sont compatibles avec des périodes de services de courte durée. Toutefois, à côté de cet aspect organique de notre système de milices, il y a une autre raison qui nous interdit de l'abandonner, raison d'ordre psychologique et même politique.

Nos milices ne sont pas une création récente. Elles remontent loin dans le passé, au temps où, pour la défense de leur territoire ou de leurs droits, les cantons souverains devaient mettre sur pied tous les citoyens aptes à porter les armes. Même à l'époque la plus florissante des services mercenaires, le Suisse engagé sous les drapeaux étrangers était tenu de rentrer au pays pour sa défense en cas de guerre. Le service militaire est, de ce fait, une de nos plus vieilles institutions; fortement ancré dans le peuple, il représente une tradition à laquelle on ne pourrait renoncer sans porter à l'esprit civique un coup sensible. L'expression «citoyen — soldat», parfois galvaudée pour des besoins électoraux ou employée à tort et à travers dans des discours de cantine, n'est pas un vain mot, lorsqu'elle correspond à la nécessité impérieuse, qui fait de tout citoyen suisse apte au service de la patrie un soldat et qui impose à tout soldat d'être en même temps un citoyen intéressé à la chose publique.

Dans bien des pays, sans doute, l'armée est populaire et attire les foules. Dans aucun, je crois, elle ne l'est davantage que dans le nôtre. Tout ce qui touche à elle, qu'il s'agisse du statut du soldat et des cadres, de la durée du service ou de l'armement, du choix des officiers supérieurs ou des manifestations militaires, exercices, manœuvres, défilés, intéresse vivement civils et militaires. On en discute dans la presse, dans les conversations privées, dans les réunions des sociétés de toute nature, plus nombreuses chez nous que partout ailleurs. Imbu de l'obligation de se maintenir à la hauteur de sa tâche, l'officier ne craint pas de consacrer, hors service, une partie appréciable de son temps à se perfectionner, à se préparer en vue des écoles et cours fréquents auxquels il est convoqué; de même que le sous-officier, il forme des sociétés où sont cultivées à la fois la

science et la camaraderie militaires. Le soldat de son côté fonde des amicales.

Essayez de vous représenter ce que perdrait notre vie civique, si l'on réduisait l'armée à un noyau de techniciens ou si, comme dans certains pays, l'armée devait être considérée comme un corps étranger à la vie du peuple, un mal nécessaire, un organisme comme bien d'autres organismes, n'éveillant qu'un intérêt secondaire et dont, pour rien au monde, on voudrait faire partie.

Quelques illuminés diront que cet esprit civique, reconnu à l'armée, pourrait être entretenu par d'autres institutions: service civil, travail obligatoire au profit de la communauté. Sans méconnaître l'élévation de pensée qui peut actionner certains de ces idéalistes, je ne pense pas que rien puisse jamais remplacer, dans un pays de patriotisme sain et féru d'indépendance, le sentiment qu'il est nécessaire de posséder un instrument capable de s'opposer aux menaces venant du dehors et garantissant cette liberté et cette indépendance, auxquelles on tient par-dessus tout.

Une raison froide, faisant abstraction de cette argumentation trop fondée sur des sentiments, si louables soient-ils, ou sur des traditions, si respectables soient-elles, pourrait faire paraître insuffisant mon raisonnement. On pourrait m'objecter que je suis trop peu réaliste et que je ne tiens pas objectivement compte des conditions actuelles dans lesquelles se déroulerait un conflit armé.

L'armée d'un petit pays est-elle vraiment en mesure de s'opposer aux forces armées des grandes puissances? Pouvons-nous lutter à armes égales contre des armées dotées de chars en quantité considérable, d'une aviation puissante et équipées de ces engins aussi nombreux que coûteux, dont l'acquisition dépasserait nos moyens financiers? Enfin doit-on vraiment conserver une armée, même restreinte, à l'âge de la bombe atomique?

Ces questions sont troublantes, à n'en pas douter. Je vais essayer d'y répondre sommairement. Posées sur le terrain de la réalité brutale, c'est sur ce terrain que je me tiendrai.

Notre armée pourrait-elle, actuellement, *se mesurer avec succès* avec l'une ou l'autre *armée d'une grande puissance*? Je ferai tout d'abord remarquer que cette question a sans doute été posée maintes fois depuis quelque cent ans, c'est-à-dire depuis que, issue des milices cantonales, notre armée nationale a été créée puis, à diverses reprises, transformée et améliorée. Nos aînés sont su y donner les réponses que vous connaissez. Ce n'est pas d'aujourd'hui que date la disproportion

entre nos faibles moyens et ceux qu'auraient pu nous opposer de puissants voisins.

Mais qu'en est-il maintenant que la différence ne porte plus seulement sur des effectifs, sur le nombre des bataillons amenés en ligne et dotés d'un armement sensiblement comparable, — mais sur cet armement même?

Si l'on devait s'en tenir uniquement à la loi du nombre et, faisant abstraction de la situation politique qui serait la nôtre au moment d'un conflit, on considérerait seulement un petit pays de 4 millions d'âmes d'une part et une grande nation de dizaines ou même centaines de millions d'habitants d'autre part, la réponse à cette question serait simple à faire: ce serait de la présomption d'escompter un succès et de croire qu'une petite armée finirait par battre une grande armée.

Il est heureux, pour nous, que la question ne se pose pas d'une façon aussi simpliste. Petit pays neutre encerclé par des nations infiniment plus grandes, dépourvu de visées expansionnistes, constituant depuis plusieurs siècles une nation homogène malgré sa diversité, indépendante et avide de liberté, un conflit avec l'un de nos voisins ou même avec une autre puissance européenne, ne se conçoit plus sans conflagration générale, en Europe du moins. Le rôle de notre armée doit être considéré dans le cadre de cette conflagration. Même entraînés dans le conflit, nous ne serions pas entièrement seuls ou n'aurions affaire vraisemblablement qu'à une partie des forces armées de notre ou de nos adversaires. Cherchant, par une défense agressive, à causer à l'ennemi le plus de pertes possibles, contrecarrant ses plans, l'obligeant à des diversions coûteuses, menaçant le cas échéant ses flancs, nous accomplirions notre tâche dans la mesure de nos moyens et si le hasard voulait que nous trouvions dans de camp des vainqueurs, nous aurions, finalement, gagné la guerre, et cela malgré les dévastations ou les pertes que nous aurions dû consentir.

Est-il besoin de rappeler l'atout important que représente notre terrain, celui de nos Alpes en particulier, pour faire échec aux engins blindés lourds construits pour les terrains de plaine ou pour diminuer dans une mesure appréciable le rendement de l'aviation ennemie.

Ces facteurs avantageux de notre défense nationale ne doivent pas nous faire perdre de vue les déficiences actuelles de notre armement, notamment en matière de défense anti-char et anti-aérienne. La marge d'écart entre nos moyens et ceux de notre adversaire ne doit pas être trop considérable, si nous ne voulons pas succomber en quelques jours comme ce fut le cas, pendant la dernière guerre, pour certains

pays qui avaient négligé leur armée ou qui se sont laissé surprendre en pleine période de réorganisation militaire.

Oserais-je ajouter un dernier argument, plus impérieux encore que tous les précédents: notre pays est neutre et cette neutralité, fondement centenaire de notre politique internationale, nous nous sommes engagés à la faire respecter, au besoin par les armes. Croit-on vraiment que, sans armée, cette attitude politique, qui, bien que «dans l'intérêt de l'Europe», est déjà si vivement attaquée, résisterait un seul instant?

Caractères particuliers de notre défense nationale.

A notre époque où, dans beaucoup de domaines, l'expression «totalitaire» est de mode, on pourrait être tenté de donner au concept de la défense nationale son sens total et faire rentrer, dans ces termes, non seulement les mesures d'ordre purement militaire mais aussi toutes celles qui sont nécessaires pour protéger l'ensemble de la population d'un pays contre les maux de toute sorte nés de la guerre.

Cette conception n'est pas complètement erronée car il importe peut-être tout autant de mettre la vie des civils à l'abri des destructions ou de permettre à l'industrie ou à l'agriculture de continuer à exister que de s'opposer, par les armes, à un envahisseur ou de reconquérir une position de terrain enlevée par l'ennemi.

Pour ne pas me disperser, je n'en tiendrai à la notion strictement militaire de défense nationale, cela d'autant plus que, dans ce temps de bombardements à grande distance, les dispositions à prendre pour la protection totale du territoire sont sensiblement les mêmes dans tous les pays. Mon but est plutôt de chercher à définir quels sont les caractères vraiment propres de notre défense nationale, tout en faisant remarquer d'emblée que les uns ou les autres pourront se retrouver dans d'autres pays ou pour d'autres armées.

Cela est particulièrement vrai pour le premier de ces caractères qui est le suivant: *la mission de notre armée est essentiellement défensive.*

Depuis plus de quatre siècles nous avons renoncé à toute politique d'expansion et depuis un siècle et demi les frontières de notre petit pays sont fixées. Nous n'aspirons à aucun gain de territoire mais nous demandons, en contre-partie, qu'on nous laisse vivre en paix. Cette politique, renforcée par le *statut de neutralité* appliqué depuis fort

longtemps et reconnu à diverses reprises par les principales puissances mondiales et notamment par celles qui nous entourent, nous impose des mesures particulières. Nous sommes tenus de nous défendre, non seulement parce que c'est notre intérêt égoïste mais parce que c'est un devoir vis-à-vis des puissances garantes de cette neutralité.

D'autres pays, petits ou grands, n'ont eux aussi aucune visée expansionniste mais peu ont des frontières absolument stables. Qu'on songe à la Belgique s'agrandissant, en 1919, des districts allemands d'Eupen et Malmédy ainsi qu'à tous ces états de l'Europe centrale ou sud-orientale, qui ont subi en peu d'années des modifications territoriales nombreuses.

Aucune autre nation du monde ne bénéficie d'un statut de neutralité reconnu par le droit international. Libre à elles de se comporter comme la Norvège ou le Danemark d'avant 1939 et de renoncer presque complètement à toute défense nationale armée, ou comme la Belgique prolongeant vers le Nord, sur son territoire, une ligne Maginot destinée à s'opposer, comme la française, à l'envahisseur german.

Enfin peu de pays se trouvent dans une position géographique analogue à la nôtre, entourée, sur tout son pourtour, par 3 à 4 grandes puissances, jusqu'en 1939 de celles qui étaient le plus fortement armées. De ce que, en 1946, aucun de ces états ne dispose plus d'une armée de quelque importance, ne modifie en rien notre situation, car au-delà de ces voisins il y a d'autres états armés et l'histoire est là pour prouver que les armées se reconstituent, parfois dans des délais extraordinairement courts.

Nous devons donc pouvoir nous battre et, selon les circonstances, ce n'est pas simplement un réduit que nous devons pouvoir défendre, mais nous installer à la frontière même, si nous voulons, en toute conscience, remplir nos devoirs internationaux.

Cette situation et ces obligations particulières nous dictent notre ligne de conduite en matière militaire, ligne de conduite qui ne saurait être très différente de celle qu'ont adoptée nos aînés: assurer une protection de la frontière même, du moins pour mettre le pays à l'abri d'une surprise, — avoir des troupes en nombre suffisant, pour faire face, le cas échéant, à différentes directions d'attaque, — utiliser notre terrain au maximum, le renforcer là où il n'est pas déjà naturellement fort. — si nous sommes attaqués, chercher à causer à l'ennemi le plus de pertes possibles, rendre son avance difficile et pour cela être agressifs — défensive n'est pas synonyme de passivité —, enfin nous efforcer de durer, soit en acceptant le combat là où les

moyens modernes d'un adversaire richement doté sont le moins efficaces, soit en défendant en dernier ressort le cœur du pays, nos passages alpins qui, peut-être, seront les objectifs assignés au commandant des troupes d'invasion.

De telles tâches peuvent être très vastes. Elles ne doivent pas nous engager à disperser nos efforts mais elles nous imposent en revanche de renoncer à tout ce qui ne cadrerait pas avec la forme d'opérations que nous nous sommes fixée. En particulier nous devons tabler sur une supériorité ennemie manifeste et ne pas croire que nous pourrions mener la bataille en rase campagne. Cela nous permettra de renoncer à certaines armes offensives — chars lourds, artillerie de fort calibre, aviation de bombardement, par exemple — et nous incitera à nous contenter des moyens modestes, qui, dans un terrain approprié, ne seront pas trop inférieurs à ceux de l'ennemi.

En face d'une *aviation* puissante, notre seule sauvegarde sera moins dans une aviation capable de s'opposer avec succès à celle de l'adversaire que dans une défense anti-aérienne à laquelle on demandera davantage une protection immédiate des troupes au combat et des installations militaires vitales qu'une défense anti-aérienne qui aurait la prétention de vouloir mettre le pays entier, ses villes, ses voies de communication, sa population civile à l'abri des bombardements et des destructions. Et par défense anti-aérienne, je n'entends pas uniquement la D. C. A. terrestre mais aussi une aviation de chasse et de combat, susceptible, par des coups de boutoir, de contrecarrer l'action des avions ennemis, d'attaquer ses troupes en flagrant délit de concentration, voire ses formations blindées.

Si, contre toute attente, l'agression ennemie devait se borner à des attaques aériennes massives, avec ou sans l'emploi de bombes atomiques, je ne vois, dans l'état actuel de la technique défensive, pas d'autre attitude que celle de laisser passer l'orage, en utilisant au mieux les abris naturels ou artificiels qui permettront, à l'armée, de rester apte au combat terrestre pour le moment inévitable, où l'ennemi s'avancera pour occuper le territoire qu'il estimera vide de défenseurs. La dispersion des troupes dans le terrain, un bon camouflage, l'utilisation des heures nocturnes pour les mouvements ou les ravitaillements, permettront sans doute de préserver de la destruction une partie du moins de nos moyens de combat. Telle me paraît la seule forme admissible de défense nationale, qu'il ne faut pas perdre de vue toutes les fois que se posent des problèmes d'organisation ou d'armement.

Un autre caractère propre à notre pays est l'exiguïté de son territoire et sa contexture: des frontières nord et ouest relativement ouvertes, protégées par un fleuve pas très large ou par une chaîne de hauteurs assez perméables, — un grand couloir N. E.-S. W. englobant les ressources principales de la nation, — enfin une région montagneuse formant réduit central et frontière est et sud.

Lorsque, à notre usage, on veut tirer des leçons des opérations de guerre ou s'inspirer de l'organisation militaire réalisée à l'étranger, on perd parfois de vue ce facteur essentiel de notre défense nationale. Sans doute d'autres pays ne sont pas beaucoup plus grands, mais — tels la Hollande, la Belgique ou le Portugal, — ils sont adossés à la mer ou n'ont pas la possibilité de se retirer dans un réduit montagneux. D'autres — tel la Norvège ou la Suède — ne sont guère plus peuplés que le nôtre mais, en revanche, disposent de territoires nettement plus considérables.

Les conclusions qui sont appropriées à ces petites nations ne sont pas nécessairement valables pour notre pays avec ses 2 à 300 km de front et ses quelque 100 km de profondeur mesurée de la frontière nord à l'entrée du réduit. Et que dire des nations où les distances se chiffrent par milliers de kilomètres!

Récemment, dans un projet qui me fut présenté sur l'organisation d'un des services de l'arrière, l'auteur, s'inspirant de ce qui se faisait dans l'armée américaine, proposait la création de 4 à 5 échelons successifs, dont chacun avait sa raison d'être et sa tâche bien déterminée. Il oubliait seulement, que l'organisation américaine était conçue pour une armée qui se battait sur un autre continent et sur un front qui, lui-même, pouvait se trouver à plusieurs centaines de km des ports de débarquement. Ramenés à l'échelle suisse ces 4 à 5 échelons n'eussent pas trouvé place entre la frontière et le réduit.

Dans quantité de domaines ce *facteur des distances* possibles est déterminant. Qu'il s'agisse des moyens de transport automobiles ou hippomobiles, du maintien ou de la suppression des troupes cyclistes, de l'organisation des services de l'arrière ou du service territorial, on ne saurait jamais assez se garder des solutions passe-partout et des soi-disant progrès réalisés par les armées qui ont fait la guerre, progrès que certains n'ont de cesse qu'ils ne les aient introduits dans notre armée.

Il est certain qu'en matière de transports militaires, le véhicule à moteur a pris, depuis quelques dizaines d'années, une importance considérable. Dans les armées anglo-saxonnes et américaines il a

complètement — ou presque complètement — supplanté le cheval. Cette constatation ne me paraît pas de nature à nous imposer une transformation aussi radicale, indépendamment des difficultés, que nous aurions pour la fourniture d'un nombre suffisant de véhicules. Comme il est exclu que tous soient tout-terrain, le cheval aura encore sa raison d'être dans les régions montagneuses pauvres en voies de communication, les distances à parcourir étant, dans beaucoup de situations, relativement courtes. Cela s'entend naturellement des mouvements en dehors du champ de bataille proprement dit ou plutôt en dehors de la ligne de feu, et spécialement en montagne. Car je ne voudrais pas qu'on me prenne pour un de ces attardés de la vieille garde qui ne comprend rien à la guerre moderne et qui se croit encore au temps des diligences. De reconnaître encore quelque valeur à la traction hippomobile dans certaines de nos conditions suisses, ne veut pas dire que je ne sois persuadé de l'importance de la traction automobile et de la nécessité de la développer encore.

Cette digression dans le domaine de l'auto m'a un peu fait perdre de vue ce qui m'y avait amené: les *distances restreintes de notre territoire*, qui pourraient justifier le maintien des cyclistes, en général supprimés dans les armées étrangères, et devraient surtout nous engager à organiser les services derrière le front d'une façon aussi économique que possible: pour franchir les quelque cent kilomètres séparant le front des dépôts ou des installations de l'arrière, même situés dans le réduit, il n'est pas nécessaire d'introduire les organismes et échelons variés des services de ravitaillement ou d'évacuation des armées étrangères, dont les têtes d'étapes peuvent se trouver à plusieurs centaines de kilomètres des troupes au combat.

Principes d'organisation.

Si, construisant sur les fondements solides de l'armée de milices et en ne perdant pas de vue les conditions particulières de notre défense nationale, dont j'ai rappelé les deux caractères principaux — son rôle essentiellement défensif et les dimensions restreintes du territoire —, on imagine quelle devrait être notre organisation militaire future, ce qu'elle devrait conserver de l'organisation actuelle et ce qu'elle devrait modifier ou compléter, je crois que les solutions qui pourraient être prises ne divergeraient guère entre elles.

Il est entendu que l'armée doit être conçue et préparée pour la guerre. C'est en fonction d'hostilités avec un ou des adversaires présumés que nous devons nous organiser, forger nos armes, instruire nos cadres et nos soldats. Les unités et corps de troupes, les unités d'armée, les formations de l'arrière ou du service territorial doivent être constitués, en temps de paix déjà, de manière que les opérations de mobilisation puis de concentration soient réduites au strict nécessaire. Les temps sont révolus où l'on pouvait compter par jours et même par semaines avant d'avoir une armée prête à être engagée. L'attaque sans déclaration de guerre, la rapidité d'intervention des troupes motorisées et surtout de l'aviation exigent une mise sur pied quasi instantanée, si possible inférieure à un jour. Surprises en pleine crise de mobilisation les troupes doivent être en mesure de se soustraire et de riposter aux attaques aériennes. C'est ce que l'on cherche à réaliser, chez nous, par la décentralisation des places de rassemblement de corps et par le groupement, dans une même région, d'unités d'armes diverses susceptibles d'offrir une première résistance coordonnée.

Faisant état de ce principe que tout, dans l'armée, doit être organisé en vue des hostilités, notre loi d'organisation militaire n'a prévu que deux situations distinctes: le temps de paix, qui se traduit en matière de prestations militaires par la notion du service d'instruction — et le temps de guerre, ou plutôt d'hostilités, qui s'exprime par celle de service actif.

Or, soit en 1914—1918, soit de 1939 à 1945, notre armée a été mise sur pied, en *service actif*, sans que les troupes aient dû, pour notre bonheur, être engagées dans des opérations actives. Durant la première comme durant la seconde guerre mondiale, notre organisation, conçue pour la guerre, s'est révélée, sur certains points, peu adaptée à cette situation, non prévue, de mise sur pied pour la simple garde des frontières. Le Général Wille avait déjà reconnu cette lacune de notre statut militaire et les suggestions qu'il fit pour y remédier reçurent l'agrément des Chambres fédérales lors de la discussion de son rapport sur le service actif; le mandat que les Chambres donnèrent alors au Conseil fédéral d'introduire, à côté de la notion de service actif pour le temps de guerre celle de service actif pour la *protection de la neutralité*, resta lettre morte. J'ignore ce qu'en pense le commandant en chef de 1939 à 1945 et si ses conclusions coïncident avec celles de son prédécesseur. Personnellement je crois que l'introduction de cette nouvelle notion présenterait de nombreux avantages,

spécialement en ce qui concerne les compétences respectives du Conseil fédéral et du Général en matière de finances, de mise sur pied ou de licenciement des troupes, de programmes d'armement, etc.

Plus importante est la question de savoir si le groupement de nos forces en grandes unités — divisions et brigades — ou même de notre corps de troupe supérieur — le régiment —, système calqué sur celui de toutes les armées du monde, doit être maintenu ou doit céder le pas à une forme toute nouvelle de constitution des unités de combat. Des voix se sont fait entendre prétendant que les temps sont révolus de *grands groupements*, tels que la division et à plus forte raison le corps d'armée, susceptibles d'être conduits tactiquement ou stratégiquement à l'époque où l'action des chars, de l'aviation, de la bombe atomique condamne le rassemblement, le mouvement et même le combat de masses de cette importance. Certains, s'inspirant du système américain des «combat-commands» ou des «commandos» français, se laissent aller à prétendre que le corps de troupe supérieur ne saurait dépasser l'échelon du régiment combiné. D'autres esprits, plus révolutionnaires encore et hypnotisés par les combats de partisans français, russes ou polonais voient le nec plus ultra de notre défense nationale dans l'organisation d'une foule de groupes de *partisans*, qui, répartis sur l'ensemble du territoire, mèneraient la vie dure à un envahisseur, lui causeraient des pertes sensibles et finalement obtiendraient un effet de résistance supérieur à celui qu'auraient les divisions ou brigades d'une armée de style classique.

Sans dénier l'efficacité qu'ont pu avoir, dans les opérations de libération de leur territoire les partisans russes ou certains groupes de maquisards français — action analogue à celle qu'auraient, chez nous, nos patrouilles de chasse, de création bien antérieure à la dernière guerre mondiale — je ne vois guère notre armée formée uniquement d'une poussière de petites unités, menant, chacune pour elle, le combat en ordre dispersé. Les renseignements que nous avons pu obtenir sur la guerre clandestine prouvent que celle-ci ne peut être efficace que si les éléments qui la mènent peuvent être actionnés depuis l'extérieur et ravitaillés régulièrement par parachutage de vivres, armes et munitions. Cette forme de combat exige un grand courage, un dévouement à toute épreuve, un cran particulier et la conservation la plus rigoureuse du secret, qualités qui ne sont pas l'apanage de chacun; englobé dans des groupements plus importants, le soldat moyen est mieux à même de faire preuve de ces

qualités militaires moyennes qui, reconnaissons-le humblement, sont le propre de la majorité des soldats.

De plus la guerre de partisans — chez nous la guerre de chasse — présuppose des conditions particulières: dans un territoire fortement occupé, au milieu de troupes ennemies sur leurs gardes, munies d'un armement supérieur, elle n'a que peu de chances d'obtenir des résultats en rapport avec les risques que fait courir aux populations civiles cette action, considérée comme irrégulière par l'adversaire; risques de représailles sous toutes les formes, exterminations d'otages, destructions et incendies.

Quant à l'autre conception, celle qui voudrait que le groupement de combat supérieur ne dépasse pas la valeur du bataillon ou peut-être du régiment combiné, je ferai remarquer que c'est là une notion qui n'est pas entièrement nouvelle. Il y a longtemps que l'association de formations d'infanterie de cette effectif avec des troupes d'autres armes, artillerie, troupes légères, sapeurs ou sanitaires, forme la base du groupement de combat type. Cela n'est pas une raison pour qu'on renonce, suivant les circonstances, à la constitution de groupements plus importants, soit à la brigade ou à la division, si le terrain, la force de l'adversaire, la mission que l'on croit pouvoir donner à un chef impliquent des moyens supérieurs à ceux d'un simple régiment combiné. Dans aucune armée qui vient de faire la guerre, on n'a renoncé, à ma connaissance, à la constitution des échelons supérieurs, division et même corps d'armée et je ne pense pas que, parce que nous sommes un petit pays et parce que nous ne possédons pas toutes les armes, offensives notamment, dont sont pourvues les grandes armées, nous puissions procéder bien différemment.

Enfin il y a encore d'autres raisons pour militer en faveur du *maintien de nos grandes unités*: questions de dosage des moyens spéciaux, de ravitaillement et surtout d'instruction; dans ce dernier domaine il serait des plus néfaste qu'on laisse s'implanter dans chacun de ces groupements de combat distincts un particularisme destructeur d'une doctrine qui doit être sensiblement la même pour tous. A cet égard, même si, au combat, les divisions ou brigades ne sont pas souvent engagées en bloc, le rôle des commandants de division ou brigade, et même des commandants de corps d'armée est indispensable.

Il y aurait encore bien d'autres principes d'organisation que je pourrais rappeler, par exemple d'éviter la dispersion des moyens, de se garder de la tendance à enfler les services au détriment des com-

battants de considérer qu'une fois engagés dans des opérations de guerre il nous sera difficile ou même impossible de poursuivre nos fabrications de guerre et que, par conséquent, la politique des stocks constitués avant guerre devra avoir la priorité sur celle qui escompte un ravitaillement suffisant ou qui conçoit des installations capables de durer malgré les hostilités.

Conclusions.

Il ne fait de doute pour personne que notre armée ne saurait rester stationnaire; comme tout être vivant elle est soumise aux lois de l'évolution.

Si, actuellement, on parle, dans beaucoup de milieux, de sa réorganisation, cela provient de ce que, malgré les efforts énormes fournis pendant 6 ans de service actif, on doit constater que les progrès réalisés à l'étranger ont été encore plus rapides que ceux qui ont pu être accomplis chez nous. Il était naturel que des armées en pleine action dussent être adaptées au développement considérable d'une technique surexcitée par le besoin de forcer la victoire ou de résister à la défaite.

Si on se préoccupe beaucoup de réorganisation on de réforme de l'armée, on en parle parfois un peu à tort et à travers. Il n'y aurait à cela que demi-mal si, à côté de voix compétentes ou bienveillantes, ne s'élevaient ici ou là celles qui ne veulent pas que du bien à nos institutions militaires.

D'une façon générale la discussion publique des problèmes militaires est conforme à l'esprit démocratique qui est l'apanage de l'immense majorité de notre peuple. Oserais-je ajouter que cette discussion serait infiniment plus profitable si, partout et toujours, on se trouvait en présence de partenaires au visage découvert, ne faisant pas usage de pseudonyme à consonnance latine ou autre. Lorsque je lis un article qui peut contenir des idées fort intéressantes et suggestives à côté d'autres selon moi criticables, j'aime à savoir à qui j'ai affaire et si l'auteur écrit pour apporter une contribution sérieuse au débat ou, au contraire, s'il agit par esprit de dénigrement ou pour se faire simplement valoir. La polémique est parfois nécessaire; elle n'est que rarement utile.

Dans la presse de ces derniers mois on a, assez souvent, opposé la jeune génération à la vieille école, comme s'il devait y avoir néces-

sairement entre ces représentants de deux âges différents, des conceptions contraires. Je pense que l'intelligence et la faculté d'adaptation se rencontrent chez les gens de tout âge; on ne peut en dire autant de l'expérience, qui, elle aussi est un facteur qui peut jouer un certain rôle dans les décisions à prendre. Si les opinions des plus âgés, de ceux qui «sont aux responsabilités» comme on dit, ont souvent plus de chances de réalisation, c'est qu'on n'a pas encore trouvé le moyen de débiter dans la carrière militaire en étant général pour finir en étant simple soldat.

L'essentiel n'est-il pas que chacun s'attelle à la tâche et, dans la sphère de ses moyens, de ses possibilités, de ses responsabilités aussi, collabore à l'œuvre commune qui est grande.

Les uns, pleins d'idées nouvelles, désireux de jouer un rôle ou faisant état de ce qu'ils ont découvert ailleurs, jetteront en pâture ce qu'ils croient être la vérité; ils ne craindront pas de se compromettre pour les besoins d'une juste cause et, s'ils sont d'esprit sain, ils pourront, avec le temps, constater que leur activité n'a pas été vaine.

D'autres, plus près de la réalité ou plus soucieux d'éviter les transformations intempestives génératrices de désordre ou d'instabilité, apporteront à l'édification de la même œuvre leur connaissance des choses et des hommes, leur pondération, qui n'exclut pas la vigueur dans l'exécution, ainsi que leur sens de ce qui est possible, de ce qui est désirable seulement ou de ce qui est peut-être nuisible et doit être laissé de côté.

Pour les uns et pour les autres l'essentiel sera non pas de faire triompher sa thèse mais bien d'œuvrer pour l'ensemble, c'est-à-dire de finir par faire adopter la solution la meilleure, parfois celle qui représente le juste milieu, parfois celle qui peut paraître extrême mais qui sera quand-même mise en vigueur parce qu'impérative.

En matière d'organisation militaire et de fixation de notre statut futur le travail à accomplir est si énorme qu'il y a place pour toutes les bonnes volontés. Les mesures qui devront être prises, les directions dans lesquelles il faudra s'engager, les buts mêmes qu'il faudra atteindre ne sont pas encore tous définis. Pour marcher sur le bon chemin j'ai pensé qu'il était utile de rappeler les fondements sur lesquels nous devons construire. Les retours sur soi-même, les regards vers le passé sont nécessaires. Assurés de pouvoir bâtir sur un terrain solide, nous pouvons maintenant regarder vers l'avenir et nous mettre à l'œuvre.